AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

Date de publication 04/08/2025

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 04/07/2025 sur www.xmarches.fr sous la référence RELANCE_REN_HB_LOT7

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Charmes
Place Henri Breton 88130 CHARMES
f.ducourneau@mairie-charmes.fr
Profil d'acheteur : https://www.xmarches.fr
Nature : Commune
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : Menuiserie extérieure bois - Relance marché de travaux école Henri Breton - Lot 1 :
Objet de la délégation : Menuiserie extérieure bois - Relance marché de travaux école Henri Breton
Type de marché : Travaux
Nomenclature (CPV) : 45421000-4 - Travaux de menuiserie.
Lieu d'exécution : 88130 CHARMES

Critères d'attribution :

Par pondération :
Critère qualité VALEUR TECHNIQUE - coefficient 60
Critère prix PRIX - coefficient 40

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 11/08/2025
Montant final HT : 339 731 €
Opérateur économique attributaire :

SA COUVAL
ZONE INDUSTRIELLE - 88360 RUPT SUR MOSELLE
France
Mail : jocelyne.duchene@hilzinger.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Nancy
5, place de la carrière
54036 NANCY cedex
Téléphone : 0383174343
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Nancy
5, place de la carrière
54036 NANCY cedex

Téléphone : 0383174343
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;
Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;
Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Charmes
Place Henri Breton
88130 CHARMES